

SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin de s'assurer de la cohérence et la continuité des projets de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- Accueil et informe les familles
- Conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Organise et anime une réunion d'évaluation régulière du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) qui réunit famille, équipe pédagogique et partenaires extérieurs (ESS) ; Il finalise le compte-rendu.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est :

Martine CREACH

Lycée St Esprit – 3 rue Emile Souvestre – 29400 LANDIVISIAU
07 56 38 51 41 – martine.creach@enseignement-catholique.bzh